

ÉPANDAGE DE PRODUITS PHYTO-SANITAIRES.

La protection des populations lors de l'utilisation de produits phytosanitaires fait partie des missions premières de l'Anses. L'Agence estime l'exposition et évalue les risques pour la santé des travailleurs et des riverains dans le cadre des autorisations de mise sur le marché. Elle a aussi comme priorité d'améliorer les connaissances sur l'impact des pesticides sur la santé humaine et environnementale. L'évaluation scientifique des demandes d'autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires, considère l'exposition des personnes présentes à proximité des zones d'épandage et les riverains, sur la base d'une méthodologie harmonisée au niveau européen



par l'EFSA, l'autorité européenne en charge de la sécurité sanitaire de l'alimentation. Plusieurs situations d'exposition sont prises en compte dans l'évaluation : les expositions par voie cutanée et par inhalation dues à la dérive de pulvérisation au moment de l'application du produit, les expositions par contact dans les zones et avec les objets contaminés lors de la pulvérisation, la présence d'aérosols, et tout particulièrement l'exposition des enfants et des personnes sensibles dans les zones contaminées par la pulvérisation (contamination orale par transfert main-bouche ou objet-bouche). Ainsi des VTR sont définies ; valeurs toxicologiques de référence qui sont des valeurs sanitaires.

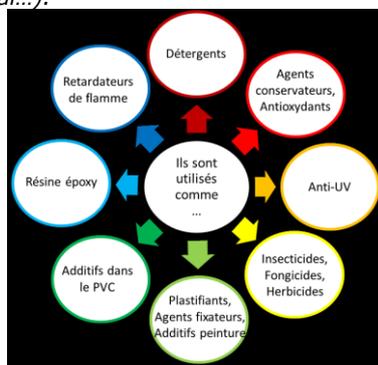
En réduisant le stress de manière préventive, en favorisant la vigilance, la concentration, la mémoire, la créativité et la vitesse des réflexes, la sieste accroît considérablement l'efficacité et la productivité des collaborateurs. Heureusement les mentalités commencent à évoluer dans l'Hexagone, et certaines entreprises ont pris des initiatives.

En France, la culture judéo-chrétienne fait du plaisir de dormir, une source de culpabilité et de faiblesse. Pour beaucoup, la sieste au travail, véritable oxymore, est mal vue. Elle est souvent synonyme... Oh ! Pardon je m'étais endormi... de fainéantise ou de perte de temps, aussi sa pratique reste peu répandue, contrairement à certains pays où elle est « institutionnalisée » (Suède, Japon, Chine...). Épanouissement, bien-être au travail... plus on en parle... D'abord il y a le ressenti de la société, puis de ceux qui vont la pratiquer (la sieste) et, pour finir, il y a un

jeanmichel.laplanche@free.fr

alliage de tout cela. *Et si cela devenait une mode www.sieste.com? T'as pas fait ta sieste ? Oh ! Le mec ringard ! On va en reparler lors de l'entretien annuel.*

Feuilleton PE Perturbateurs endocriniens (« endocrinienne » disait mon cheval...).



Les effets des PE ne sont pas proportionnels à la dose reçue et se manifestent à très faibles doses. Risque d'effet « cocktail » : l'association de plusieurs produits chimiques peut engendrer des effets plus néfastes sur la santé que ceux produits individuellement.

Adblue est utilisé dans un nombre de plus en plus important de véhicules. Mais que se passe-t-il si l'on tombe en panne sèche de ce liquide ? Peut-on encore rouler sans refaire le plein d'Adblue ? Depuis l'adoption, en 2015, des normes Euro 6 pour les véhicules neufs, Adblue composé d'ED (eau déminéralisée) à 67,5 % et d'urée de haute pureté à 32,5 %, est injectée dans le système d'échappement juste avant le catalyseur SCR (« selective catalytic reduction ») pour réduire les NO_x. Un dispositif électronique gère le produit et empêche le démarrage en cas de panne sèche. Une contrainte forte pour les transporteurs, on a ajouté un problème, une contrainte supplémentaire et non une solution. Pour les débrouillards, rappel : neutraliser le système SCR est illégal ! Vendu à des prix dérisoires sur le web, les kits de désactivation SCR sont interdits. En



Allemagne, le trucage aurait abouti à la production de 14.000 tonnes de NO_x par an, soit deux fois plus que ce qui est reproché à Volkswagen dans l'affaire des moteurs truqués. Il est regrettable que la précipitation dans la mise en place de solution apporte une habitude à outrepasser les règles. La perversion ; c'est facile, pas cher et ça peut rapporter...ou pas. Donc on va encore

alourdir le système en menant des contrôles, qui vont différer en fonction des pays et des intérêts. On agit encore après...

La prévention ce n'est pas avant ? Pour faire le plein d'urée, on peut aussi vidanger la vessie. Là l'intérêt... ça soulage.

Donneurs d'ordre et travaux de cordistes. Obligation de préciser et délimiter les opérations ; diagnostic poussé, identification des risques techniques et environnementaux (conjointement), prioriser la sécurité collective et justifier l'impossibilité de la mettre en œuvre et vérifier l'aspect temporaire de ce type d'utilisation, pour l'essentiel. Cette étude doit être jointe à l'appel d'offre. L'entreprise intervenante doit justifier des compétences de son personnel et garantir le respect des règles techniques propres à la réalisation des travaux au moyen de cordes. Mais aussi déterminer les méthodes d'intervention et de secours, organiser l'intervention en toute sécurité. Vous devez vous assurer que votre cocontractant ne recourt pas au travail illégal, si le contrat est supérieur à 5000 € HT. Sans oublier le plan de prévention, le plan de coordination en SST, et ou PPRT. Accord écrit nécessaire si sous-traitant de sous-traitant (loi n°75-1334 du 31 décembre 1975). Les CDD et intérimaires ne peuvent intervenir seuls. Il ne faut pas trop tirer sur la corde !

Aie ! Aie ! Aie ! Ils envahissent les villes, smartphone en main, accros, les smombies sont un danger potentiel. On aurait pu aussi dire zombiphone. Ces piétons sans regarder, enfin si leur écran... et c'est tout le problème, ils ne sont pas très différents au volant. C'est aussi pour ça que l'on a créé « front assist » et autres techniques d'aide, actuellement disponibles sur certains véhicules. Mais il faudrait adapter cela aux smartphones pour piéton, non ? Le double message automobiliste et piéton ne serait pas de trop. Info prioritaire sur l'écran à quand ? Oui mais où ?



Plus d'une centaine de formules de béton testées dans le projet MATRICE, pour le stockage de colis de déchets radioactifs de moyenne activité à vie longue (MA-VL). Objectif : diminuer significativement la quantité d'hydrogène produite par le béton. Au moment de

jd.jean.ducret@orange.fr

leur conditionnement sous forme de colis, certains déchets radioactifs de (MA-VL) sont mélangés ou enrobés dans du béton. Le béton sert ainsi de liant lorsque les déchets se présentent sous forme de poudres ou de boues. C'est une technique qui permet, par ailleurs, de combler les vides lorsque les déchets ont des formes variées (pièces métalliques diverses telles que tubes ou poutres...). Ce mode de conditionnement garantit la stabilité des colis dans le temps et facilite leur manutention. Mais l'eau, présente naturellement dans la « matrice cimentaire », base du béton, peut se transformer en hydrogène lorsqu'elle est exposée aux rayonnements émis par les déchets, c'est l'une des conséquences principales de ce qu'on appelle la « radiolyse de l'eau ». *Rester branchés et à l'égoutte !*

Chlorpyrifos non ce n'est pas un nouveau chewing-gum à la menthe ! C'est l'un des pesticides les plus couramment utilisés en Europe et ses résidus sont souvent présents dans les fruits, les légumes, les céréales et les produits laitiers, ainsi que dans l'eau de boisson », rappellent une coalition d'ONG, parmi lesquelles Health and Environment Alliance (Heal), Générations futures, SumOfUs et Pesticides Action Network (PAN). Alors ? Et bien l'Europe interdit ce produit, puisqu'elle ne renouvelle pas l'autorisation de ces substances, qui expire le **31 janvier 2020**. Enfin une décision qui va dans le sens de dédédé, oui le développement durable DD. Il ne s'agit pas de pointer nos paysans européens, on connaît leurs difficultés, mais bien les lobbyistes de l'agrochimie. *D'ailleurs mon voisin, cadre à la retraite, continue à utiliser ce type de produit par habitude et surtout il ne remet pas en cause ses pratiques...*

RSE ou bien vers une **RME** ? 2020 doit être une décennie décisive pour le changement de système économique. Face au dérèglement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à la montée des inégalités, les entreprises ont un rôle à jouer mais doivent bouleverser leurs « business models ». On le voit avec les « Chief happiness » dont le rôle est de créer des conditions dans lesquelles les salariés vont trouver du bien-être, voir du bonheur. Il faut faire preuve de courage en impulsant le changement de modèle dans nos entreprises, en les confrontant aux modèles scientifiques pour mieux répondre à l'attente de la société c.à.d. de nos clients. Les prochaines années seront complexes, avec des injonctions contradictoires dans une société de plus en plus moralisatrice. Les grandes industries peuvent influencer les trajectoires futures de nos entreprises. Il y a la norme appliquée et nous entrons dans l'ère de la « **norme ressentie** ». Comme en météorologie, un nouvel indicateur va voir le jour. **RSE responsabilité société d'entreprise** et **RME responsabilité morale d'entreprise**.

jeanmichel.laplanche@free.fr

PSE La déconcentration des décisions administratives concernent notamment l'homologation et la validation d'un plan de sauvegarde pour l'emploi (PSE) qui touche plusieurs établissements relevant de la compétence de plusieurs DIRECCTE ;



La validation d'un projet d'accord portant rupture conventionnelle collective concernant également plusieurs établissements ;

L'autorisation du dépassement de la durée maximale de 46 heures sur une période de 12 semaines en l'absence d'accord collectif le prévoyant. La déconcentration des décisions administratives concerne également les demandes de **contrôle de conformité** relative à l'aération et l'assainissement des locaux de travail, l'éclairage des lieux de travail, les **valeurs limites d'exposition** aux champs électromagnétiques.

GABO or not GABO ? Le questionnaire GABO (Gêne Acoustique dans les Bureaux Ouverts) permet de recueillir le ressenti des salariés vis-à-vis du bruit dans les open-spaces (type de sources sonores gênantes, type de tâche perturbée, échelle de sensibilité au bruit, perception de leur santé, etc.). C'est un logiciel à télécharger sur INRS.

Il est accompagné d'une grille Excel destinée à faciliter l'analyse et la synthèse des réponses. Ce questionnaire GABO est annexé à la norme NF S31-199 "Performances acoustiques des espaces ouverts de bureaux" qui propose un guide méthodologique pour évaluer les nuisances sonores dans les bureaux ouverts.



Télétravail Entré assez timidement dans le Code du travail en 2012, le télétravail a vu ses contours redéfinis par l'ordonnance Macron du 22 septembre 2017 et la loi de ratification du 29 mars 2018. La réforme a entendu ériger cette forme de travail à distance en une modalité normale d'organisation du travail, en levant les freins à sa mise en place. Face à ce cadre juridique assoupli, de nombreuses entreprises se sont saisies de ce dispositif reconfiguré. Toutefois, cette promotion du télétravail ne se réalise pas sans un certain **paradoxe**. Elle conduit au renforcement de certaines contraintes pesant sur l'employeur et n'offre pas de réponse à toutes les interrogations, notamment en matière de

santé et de sécurité. Conférence sur le télétravail par Sabrina Mraouahi, juriste à la CCI de Mulhouse le Jeudi 26 mars 2020, de 9 h à 12 h sur inscription.



Là, il n'y a aucun risque... non ?

<https://sondages.unistra.fr/limesurvey/index.php/191425?lang=fr>

La conférence, ponctuée de moments d'échange avec la salle, se propose de revenir sur cette évolution.

ESP équipements sous pression ; Arrêté du 24/12/2019, portant interdiction de mise sur le marché de bouteille de gaz métallique contenant de l'hélium. Les bouteilles d'hélium doivent être conformes à la Directive 2010/35/UE du Parlement Européen.

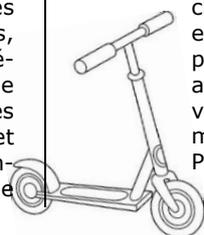
Soft skills kézako ? En fait on retourne aux compétences comportementales, plutôt que vers celles du savoir-faire. On exige de plus en plus de coo... coordination, coopération, pour la résolution de problème. On sait que seul, on arrive difficilement à trouver les bonnes solutions. Et l'obtention de solution avec les soft skills s'obtient par des répétitions nécessaires en situation de travail (de la REX). Nos RH aujourd'hui vivent une petite révolution avec les soft skills ; **N°1** : La résolution de problèmes complexes, **N°2** : La pensée critique, **N°3** : La créativité, **N°4** : La gestion des équipes, **N°5** : La coordination, **N°6** : L'intelligence émotionnelle, **N°7** : Le jugement et la prise de décision, **N°8** : Le souci du service client, **N°9** : La négociation, **N°10** : La souplesse cognitive. Des équipes structurées, emphatiques et surtout connectées !

NVEI : nouveaux véhicules électriques individuels. Trottinettes électriques plus de 233 000 vendues en 2018 et bien plus en 2019. Du coup décret modifiant le code de la route. Sauf arrêté municipal dérogatoire, le trottoir leur est maintenant interdit ! Contraintes annoncées : bridage à 25 km/h, circulation sur route ou piste cyclable, port d'écouteur ou téléphone en main interdit. Il faut avoir minimum 12 ans. Le port du casque est recommandé

et le gilet ou brassard réfléchissant dès que la visibilité est insuffisante. D'autre part, il faut contracter une assurance responsabilité civile automobile obligatoirement pour les NVEI.

Pour en savoir plus :

joe_20191025_0249_0019



jean.ducret@orange.fr